

L'obsolescence programmée est une idée récente

Bien au contraire : elle date de la Révolution industrielle (1760-1840) et a été désignée ainsi en 1932 lorsque son application a été présentée comme un remède à la Grande dépression frappant les Etats-Unis.



Consistant à élaborer un produit avec une déficience constitutive de sorte qu'il devienne inutilisable ou obsolète au bout d'une période prédéterminée, l'obsolescence programmée un sujet serpent de mer faisant depuis quelques années l'objet de débats plus ou moins enflammés entre associations de consommateurs et représentants de la filière de l'électroménager. On pourrait toutefois dire que l'on crée une polémique moderne – corolaire de la société de consommation et ses dérives - avec une vieille idée. Celle de l'obsolescence programmée remonte en effet à la Révolution industrielle (1760-1840) et son application s'est produite au début du XXème siècle. Son impact a été tel qu'elle a été retenue dans l'ouvrage *Les 1001 idées qui ont changé le monde* (2014, Flammarion), cité la semaine dernière dans l'article « *Léonard de Vinci a inventé le design industriel !* » de notre rubrique magazine D'sserts & D'co.

Voici donc l'histoire de cette idée qui, après avoir joué un rôle dans l'Histoire, a fait tant d'histoires. Dans les années 1930, les dirigeants de la société General Electric cherchaient comment réduire la durée de vie de leurs ampoules, tandis que les fabricants automobiles se demandaient comment parvenir à construire des voitures avec des « *dates limites d'utilisation* ».

L'expression « *obsolescence programmée* » a fait quant à elle fait son apparition dans le vocabulaire courant en 1932, sous la plume de Bernard London. Dans son pamphlet intitulé « *Mettre fin à la dépression par*

l'obsolescence programmée (traduit aussi « *obsolescence planifiée* »), ce courtier immobilier de Manhattan préconisait d'inscrire l'obsolescence dans la loi, afin de stimuler la consommation des ménages lors de la Grande Dépression, référence absolue en matière de crise économique mondiale, et effet de la tristement célèbre Crise de 1929.

Cependant, « *l'obsolescence programmée a vu sa popularité s'effriter à la fin des années 1950 pour des raisons éthiques, car les fabricants étaient considérés comme des escrocs. Mais les temps ont changé. L'obsolescence programmée est toujours en vigueur et devient même de plus en plus sophistiquée* » précise l'ouvrage en tirant des exemples de secteur qu'on n'attend pas. Par exemple, les fabricants de brosses à dents conçoivent maintenant des modèles avec un système de couleurs indiquant quand remplacer l'instrument, que cela soit nécessaire ou non.



Reste aussi qu'il y a plusieurs types d'obsolescence qui n'est ainsi pas toujours programmée. Reprenant la définition du Larousse, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) en distingue deux types :

- l'Obsolescence fonctionnelle : elle correspond au fait qu'un produit ne réponde plus aux nouveaux usages attendus, pour des raisons techniques (exemple incompatibilité avec de nouveaux équipements), réglementaires et/ou économiques.
- L'obsolescence d'évolution : elle correspond au fait qu'un produit ne réponde plus aux envies des utilisateurs qui souhaitent acquérir un nouveau modèle du fait d'une évolution de fonctionnalité ou de design.

Ces nouvelles formes d'obsolescence nées des progrès technologiques entretiennent le débat en fournissant des arguments inédits aux deux parties. Jusqu'à preuve du contraire...



Jérôme **Alberola**